

# TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES MUNICIPAUX 2019-2020

Le quotient familial est calculé à l'identique du QF de la Caisse d'Allocations Familiales

Les ressources : ensemble des ressources justifiées (sans les centimes) et les allocations familiales régulières et mensuelles.  
Détermination des parts :

1 couple ou 1 personne seule : 2 parts		1 enfant : 1/2 part			
1/2 part en plus à partir du 3ème enfant.					
Enfants	1	2	3	4	5
Nombre parts	2 1/2	3	4	4 1/2	5

Si un enfant est handicapé, il est rajouté 1/2 part ( sur présentation d'un justificatif )

Un abattement de 10 % sera pratiqué à partir du deuxième enfant et plus, sur les tarifs journée définis selon le quotient familial :

## Tarifs accueil périscolaire MATIN

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Quotient Familial	MATIN					
	6 h 30 - 8 h 30		7h - 8 h 30		7 h 30 - 8 h 30	
	1er Enfant	2ème enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +
0 à 800	2,30 €	2,07 €	1,73 €	1,56 €	1,15 €	1,04 €
801 à 1220	3,56 €	3,20 €	2,67 €	2,40 €	1,78 €	1,60 €
1221 à 1600	4,65 €	4,18 €	3,48 €	3,14 €	2,32 €	2,09 €
> à 1600	5,45 €	4,91 €	4,09 €	3,69 €	2,73 €	2,45 €

Tarif matin occasionnel : tarif maximal

**5,45 €**

## Tarifs accueil périscolaire SOIR

Lundi-mardi-jeudi-vendredi

Quotient Familial	SOIR							
	16 h 30 - 17 h 30		16 h 30 - 18 h 00		16 h 30 - 18 h 30		16 h 30 - 19 h 00	
	1er Enfant	2ème Enfant et +	1er Enfant	2ème enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +	1er Enfant	2ème Enfant et +
0 à 800	1,15 €	1,04 €	1,73 €	1,56 €	2,30 €	2,07 €	2,88 €	2,60 €
801 à 1220	1,78 €	1,60 €	2,67 €	2,40 €	3,56 €	3,20 €	4,44 €	4,00 €
1221 à 1600	2,32 €	2,09 €	3,48 €	3,14 €	4,65 €	4,18 €	5,81 €	5,23 €
> à 1600	2,73 €	2,45 €	4,09 €	3,69 €	5,45 €	4,91 €	6,82 €	6,14 €

Tarif a-midi occasionnel : tarif maximal

**6,82 €**





## TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX MERCREDIS et PETITES VACANCES 2019-2020

Destination des parts :	1 couple ou 1 personne seule : 2 parts		1 enfant : 1/2 part			
	1/2 part en plus à partir du 3ème enfant.					
	Enfants	1	2	3	4	5
	Nombre parts	2 1/2	3	4	4 1/2	5

Si un enfant est handicapé, il est rajouté 1/2 part ( sur présentation d'un justificatif )  
Un abattement de 10 % sera pratiqué à partir du deuxième enfant et plus, sur les tarifs journée définis selon le quotient familial :

### MERCREDIS

1- Tarif fréquentation régulière									
Quotient familial	Tarif journée AVEC repas				Tarif DEMI journée avec repas				
	Avec repas		Repas PAI		Avec repas		Repas PAI		
	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant et +	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant et +	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant et +	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant et +	
0 à 800	12,12 €	10,91 €	11,43 €	10,29 €	6,06 €	5,45 €	5,72 €	5,14 €	
801 à 1220	14,65 €	13,18 €	11,94 €	10,75 €	7,32 €	6,60 €	5,97 €	5,37 €	
1221 à 1600	16,67 €	15,00 €	13,96 €	12,56 €	8,33 €	7,50 €	6,98 €	6,28 €	
>1600	19,70 €	17,73 €	15,98 €	14,38 €	9,85 €	8,87 €	7,99 €	7,19 €	
** Une demi-journée est de 5h30 maximum de présence									
2- Tarif fréquentation occasionnel Mercredi									
Journée avec repas			<b>19,70 €</b>	1/2 journée avec repas			<b>9,85 €</b>		

### PETITES VACANCES

1- Tarif fréquentation régulière									
Quotient familial	Tarif journée AVEC repas				Tarif DEMI journée avec repas				
	Avec repas		Repas PAI		Avec repas		Repas PAI		
	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant et +	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant et +	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant et +	Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant et +	
0 à 800	15,15	13,64 €	11,43 €	10,29 €	7,58 €	6,82 €	6,34 €	5,71 €	
801 à 1220	16,16 €	14,54 €	11,94 €	10,75 €	8,08 €	7,27 €	6,60 €	5,94 €	
1221 à 1600	17,68 €	15,91 €	13,96 €	12,56 €	8,84 €	7,96 €	7,61 €	6,85 €	
>1600	20,20 €	18,18 €	15,98 €	14,38 €	10,10 €	9,09 €	8,62 €	7,76 €	
** Une demi-journée est de 5h30 maximum de présence									
2- Tarif fréquentation occasionnel									
Journée avec repas			<b>20,20 €</b>	1/2 journée avec repas			<b>10,10 €</b>		

### MAJORATION

Il sera appliquée une majoration forfaitaire de :  
*(justifiées par les contraintes professionnelles des parents)*

Au-delà de 9 heures de présence  
**3,00 €**

Rappel :

#### BONS CAF (non valable les mercredis)

**Montant 2019 :**

(QF de 0 à 800 €)

**11,00 €**

#### TARIF HORS COMMUNE (Petites Vacances et Mercredis)

Journée avec repas

**20,20 €**

1/2 journée avec repas

**10,10 €**